

Jean-Marie Auwers, Louvain

La Traduction liturgique de la Bible en langue française*

De 1970 à 2013

Après le Concile Vatican II, de nouveaux lectionnaires ont été réalisés pour restaurer, selon les vœux du Concile, «une lecture de la Sainte Écriture plus abondante, plus

variée et mieux adaptée»¹. Dans les pays de langue française, la décision a été prise de ne pas adopter une traduction biblique déjà existante, mais de traduire sur frais nouveaux les textes de l’Ancien et du Nouveau Testament lus au cours de la Messe et de la célébration des sacrements. Un premier jet de traduction, «à l’essai» (*ad experimentum*), parut en plusieurs livraisons autour des années 1970; il fut soumis au jugement de divers réviseurs (dont les auteurs de la *Traduction Œcuménique de la Bible*) et amendé avant de recevoir l’approbation de l’Association épiscopale liturgique pour les pays francophones. L’ensemble des textes fut après coup rassemblé dans une *Bible de la liturgie* qui parut en 1977. Il ne s’agissait pas d’une bible complète, puisque seuls avaient été traduits les textes figurant dans les lectionnaires, soit environ un cinquième de l’Ancien Testament et trois quarts du Nouveau. Le Psautier, quant à lui, était traduit intégralement.

Au début des années 1990, le Père Claude Wiéner, qui avait été le maître d’œuvre de l’entreprise, compléta, avec l’aide de quelques collaborateurs, la version «liturgique» du Nouveau Testament, dont l’édition intégrale parut en 1993. À partir de 1996, diverses équipes furent constituées pour traduire les quelque 21.000 versets qui manquaient pour que l’Ancien Testament soit lui aussi complet. Dans un second temps, ces équipes reçurent mandat pour réviser l’ensemble des textes précédemment traduits, de l’Ancien et comme du Nouveau Testament – sauf le Psautier (les évêques ayant estimé qu’il ne fallait rien changer à une traduction qui, grâce à la Liturgie des Heures, était davantage mémorisée que le texte des lectures).

Les équipes de traduction/révision achevèrent leur mission en 2006. La traduction fut alors soumise aux évêques de langue française, qui firent 4.200 remarques. Ces remarques furent soumises à cinq Commissions internationales composées d’experts français, belges, suisses et canadiens. Puis, la Congrégation romaine pour le Culte divin fit à son tour 1.350 observations (demandes explicites ou simples suggestions) visant, notamment, à unifier les traductions liturgiques française, italienne et espagnole sur les passages majeurs de l’Écriture. Un groupe de quatre experts fut alors constitué pour traiter ces remarques (c’est-à-dire les intégrer dans la traduction ou justifier le refus de le faire). La traduction a finalement reçu l’approbation (*recognitio*) romaine en date du 12 juin 2013 et elle a été publiée en novembre 2013².

* À propos de La Bible. Traduction officielle liturgique. Texte intégral publié par les évêques catholiques francophones, Paris, Mame, 2013.

¹ CONCILE VATICAN II, Constitution *Sacrosanctum Concilium*, n° 35, 1.

² La parution de cet ouvrage a donné lieu à la publication d’une plaquette : Association épiscopale liturgique pour les pays francophones, Découvrir la Traduction officielle liturgique de la Bible, Paris, 2013, 84 p. Voir aussi : H. DELHOUGNE, « La traduction liturgique de la Bible. Enjeux et histoire »,

PROF. DR. JEAN-MARIE AUWERS
Professeur de patrologie à l’Université catholique de
Louvain, Faculté de théologie

Au total, les traducteurs et réviseurs engagés dans l'aventure furent plus de 70, en grande majorité français, auxquels s'ajoutent neuf Belges (dont le coordinateur de l'entreprise), deux Suisses, un Congolais (de la République Démocratique du Congo) et cinq Canadiens (qui ne sont intervenus qu'en fin de parcours, pour traiter les remarques des évêques)³.

Quelles sont les caractéristiques de cette traduction ?

Un travail interactif

Dès le début, la Traduction Liturgique a été une œuvre collective, non au sens où les textes à traduire auraient été répartis entre plusieurs collaborateurs travaillant isolément, mais au sens où chaque texte a été traduit par une équipe de spécialistes possédant des compétences diverses : exégètes, hommes et femmes de lettres, hommes et femmes de terrain engagés dans la pastorale. À partir de 1996, les équipes se réunissaient pour des sessions de travail d'environ une semaine. Bien entendu, pour les livres volumineux (comme les grands Prophètes), les équipes ont dû se réunir plusieurs fois. Chacune des équipes comprenait six personnes, dont deux permanents : le coordinateur (le P. Henri Delhougne, de l'Abbaye bénédictine de Clervaux, au Luxembourg) et la secrétaire. Un membre de l'équipe proposait un projet de traduction, qui était soumis à la discussion. Cette traduction-martyre n'était parfois que la réécriture, en vue de la proclamation publique, d'une traduction existante (par exemple, la *Bible de Jérusalem*). Dans d'autres cas, c'était une traduction entièrement nouvelle. Pour assurer la fidélité aux textes originaux, il y avait deux exégètes, maîtrisant les langues bibliques, et dont l'un des deux au moins était spécialiste du livre à traduire. Les discussions, parfois très techniques, entre les exégètes s'avéraient souvent utiles pour les deux « littéraires » qui devaient veiller à la qualité de la langue, car il arrive qu'une traduction littérale constitue la formule qui convient le mieux, même en français usuel. La collaboration de poètes, en particulier de poètes ayant déjà une expérience de la composition liturgique, les hymnographes, notamment, se révéla particulièrement précieuse lorsqu'il fallut traduire des textes poétiques, par exemple le Cantique des Cantiques ou Job.

Les objectifs à atteindre étaient : fidélité aux textes en langue originale, clarté du texte français, correction de la langue, fluidité de la phrase, structure simple, bonne sonorité, vocabulaire accessible, compréhension à l'audition dans une assemblée liturgique. Aucune de ces exigences n'a la priorité sur les autres. Dans les équipes auxquelles j'ai participé à partir de 1996, en cas de désaccord, le débat entre les traducteurs est resté ouvert jusqu'à ce que soit trouvée la formule qui les satisfasse tous.

La Maison-Dieu, 274, 2013/2, p. 101-119 ; J.-M. AUWERS, « La traduction liturgique de la Bible », Revue Théologique de Louvain, 46, 2015, p. 399-421 ; H. DELHOUGNE, « Une Septante française. L'aventure de la traduction liturgique de la Bible 2013 », dans Traduire la Bible aujourd'hui : méthodes, considérations et difficultés nouvelles. Actes du colloque de Strasbourg, 21-23 septembre 2015 (à paraître).

³ Cette traduction de la Bible étant un livre liturgique, les noms de ces collaborateurs n'apparaissent pas dans le volume imprimé. On les trouvera à la fin de l'article de H. Delhougne, « La traduction liturgique de la Bible » (n. 2).

Une traduction d'après les textes en langue originale

Le Concile Vatican II avait demandé « que des traductions appropriées et exactes soient faites dans les diverses langues, de préférence à partir des textes originaux des Livres Sacrés »⁴. Cela signifiait que l'hégémonie de la Vulgate latine avait expiré. L'Ancien Testament hébreu a donc été traduit d'après le texte massorétique (avec les corrections proposées par la *Biblia Hebraica Stuttgartensia*) ; les deutérocanoniques, d'après la Septante (sur la base des éditions du Göttinger Septuaginta-Unternehmen ou, à défaut, l'édition d'A. Rahlfs) ; pour le Nouveau Testament, on a utilisé le texte grec de la 27^e édition de Nestle-Aland (1984).

Les livres qui sont attestés en plusieurs recensions (comme Tobie, Esther, Daniel) posaient un cas particulier. Quel texte choisir ? On a pris la même option que la Néo-Vulgate⁵. Ainsi, pour Tobie, outre quelques fragments hébreux ou araméens, on dispose de deux versions grecques différentes (la version longue et la version brève) et de la traduction latine de Jérôme, qui est un texte *sui generis*. On a traduit la version longue du texte grec (puisque c'est ce qu'a fait la Néo-Vulgate) – et non la traduction de Jérôme passée dans la Vulgate, comme le faisait la *Bible de la liturgie* de 1977⁶.

Dans le même esprit de fidélité, on a aussi corrigé des libertés qui avaient été prises par les traducteurs des années 1970, libertés qui avaient été critiquées par les exégètes de métier. Cet effort de précision est particulièrement sensible pour les épîtres de Paul. La nouvelle traduction est incontestablement plus littérale. Ainsi en Ep 1,1, « *Moi, Paul, apôtre du Christ Jésus par la volonté de Dieu, je m'adresse à vous, les membres du peuple saint qui êtes à Éphèse, vous les fidèles dans le Christ Jésus* » a été corrigé en « Paul, Apôtre du Christ Jésus par la volonté de Dieu, à ceux qui sont sanctifiés et habitent Éphèse, eux qui croient au Christ Jésus ».

Le respect de l'herméneutique liturgique

Si on lit, la nuit de Noël, la prophétie d'Isaïe annonçant la naissance d'un enfant appelé « Prince-de-la-Paix » (Is 9,1-6), c'est parce que la liturgie voit dans cette prophétie une annonce de la naissance du Christ. Il y a donc une herméneutique liturgique particulière, qui est une herméneutique christologique. Une traduction liturgique doit tenir compte de cette herméneutique des lectures en situation liturgique, puisque, dans l'instruction *Liturgiam authenticam* du 28 mars 2001, la Congrégation pour le Culte divin recommande aux traducteurs de veiller « à ce que les traductions soient conformes à l'interprétation des lieux bibliques transmise par l'usage liturgique, et la tradition des Pères de l'Église, spécialement dans les textes de majeure importance, comme les psaumes et les lectures qui sont employés dans les principales célébrations de l'année liturgique ; dans ces cas, il convient de veiller en particulier à ce que la traduction exprime le sens traditionnel christologique, typologique ou spirituel, et que soient manifestés l'unité et le lien entre l'Ancien et le Nouveau Testament »⁷.

⁴ Concile Vatican II, Constitution Dei Verbum, n° 22.

⁵ *Nova Vulgata bibliorum sacrorum editio*, Editio typica altera, Rome, 1986.

⁶ Cf. J.-M. Auwers, « Traduire le livre de Tobie pour la liturgie », *Revue Théologique de Louvain* 37, 2006, p. 179-199.

⁷ Cf. Instruction *Liturgiam authenticam*, n° 41.

Cela dit, il va de soi que le respect de l'interprétation donnée par l'usage liturgique et la tradition patristique ne peut s'opposer au sens du texte lui-même ni amener des gauchissements de la traduction. Les exégètes, dans les équipes de traduction, étaient là pour y veiller.

Une Bible (presque) sans notes de bas de page

Alors que les Bibles de travail, comme la Bible de Jérusalem, peuvent se permettre de traduire littéralement un texte difficile et d'en expliciter le sens dans les notes de bas de page, la *Traduction Liturgique* doit impérativement fournir un sens à l'auditeur. La traduction doit pouvoir être comprise au moment où elle est entendue par l'assemblée. En 1 Co 5,7, la *Traduction Liturgique* ne peut pas se permettre de traduire littéralement « Vous êtes des azymes ». Le mot a donc été glosé : « Vous qui êtes le pain de la Pâque, celui qui n'a pas fermenté ». On a donc fait refluer dans la traduction elle-même des éléments d'interprétation qui, dans les bibles de travail, se trouvent à l'étage des notes.

Cela dit, les notes de bas de page dans la *Traduction Liturgique* sont très limitées : elles signalant les mots ajoutés pour faciliter la compréhension à l'audition (en 1 Co 5,7 une note précise que « pain de la Pâque » est une addition), les quelques corrections apportées au texte biblique, ou la traduction littérale lorsque la traduction destinée à la proclamation s'écarte du texte original dans son expression. Puisque la traduction liturgique se doit d'offrir un texte qui a un sens, cela rend inutiles pas mal de notes explicatives.

Une traduction pour la bouche et pour les oreilles

Les Bibles françaises actuellement disponibles sont destinées à être lues des yeux, mais non proclamées par les lèvres. La *Traduction Liturgique* est destinée à être proclamée dans une assemblée, sans que l'auditeur ait le texte sous les yeux; c'est sa spécificité, et cette spécificité a ses exigences propres. Les traducteurs ont donc cherché à réduire le plus possible les risques de confusion auditive. On a évité des formules ambiguës comme : « loint du Seigneur » pour désigner le Messie (qui risque d'être entendu « loin du Seigneur ») ou « Sion disait » (qu'on risque d'entendre « Si on disait » ; on a donc traduit « Jérusalem disait »).

Les traducteurs ont recherché un niveau de langage qui soit digne de la liturgie. Comme la plupart des autres religions, le christianisme utilise, dans ses célébrations culturelles, une langue qui n'est ni populaire, ni, *a fortiori*, vulgaire, ni même familière. Une traduction destinée à durer un certain temps doit d'ailleurs s'interdire d'adopter des expressions à la mode, sous peine de passer très vite. Les traducteurs ne se sont pas contentés d'utiliser le vocabulaire que tout un chacun emploie couramment; ils ont eu aussi recours au vocabulaire et aux tournures que la plupart des francophones comprennent parfaitement, même s'ils ne les utilisent jamais ou presque jamais (ce que les linguistes appellent le vocabulaire «disponible», par opposition au vocabulaire «actif»).

Une traduction cohérente

Vu le nombre de collaborateurs engagés dans l'aventure, le risque était grand d'aboutir à un résultat disparate. Pour assurer l'homogénéité du vocabulaire, un lexique a été réalisé petit à

petit, qui « propose une terminologie, par exemple pour la loi, la faute, les noms de Dieu, les sentiments de Dieu, le temple, ses dépendances et ses accessoires, les sacrifices, le bétail, la magie, la peur, la prière, les pierres semi-précieuses, etc. La traduction par un même terme ne s'impose pas dans tous les cas. Mais si l'on varie, il faut que ce soit à bon escient »⁸. De plus, les travaux des autres équipes étaient accessibles en permanence, ce qui a permis de vérifier les passages parallèles et d'assurer la constance dans la traduction des termes, même s'il est évident que le contexte peut demander une traduction par un autre terme.

Une bible pour la francophonie

Le souhait des autorités vaticanes était de voir une traduction unique qui soit commune à toutes les régions pratiquant une langue déterminée. La difficulté pour les langues à diffusion intercontinentale, c'est qu'il y a des variantes selon les continents et les pays, par exemple pour l'espagnol et le portugais d'Europe comparés à ceux d'Amérique latine. Il y a un problème analogue entre le français d'Europe et celui du Nouveau Monde.

On a pris soin d'écartier les formules qui ont des sens particuliers ou péjoratifs dans les différents pays, ou qui sont des régionalismes. Ainsi, à cause de la Suisse, pour traduire le Sanhédrin sans faire sourire les Suisses, on a renoncé à l'expression « Grand conseil » pour celle de « Conseil suprême ». Les Suisses ont en effet un Grand Conseil parmi leurs institutions fédérales.

Un problème particulier est celui du langage inclusif (l'emploi de « les hommes » pour désigner les humains des deux sexes). Aucune consigne n'avait été donnée au point de départ, mais les membres canadiens venus pour traiter les remarques des évêques ont été très sensibles à cette question, tout en reconnaissant qu'on ne peut pas modifier le texte biblique pour, par exemple, ajouter les sœurs chaque fois qu'il est question des frères ni les filles chaque fois qu'il était question des fils. Du moins a-t-on essayé, lors de cette révision, de ne pas mettre le mot « homme(s) » là où il n'apparaît pas dans le texte biblique.

Une Bible « officielle »

Cette traduction est hautement confessionnelle, puisqu'elle est approuvée par les évêques de langue française et la Congrégation pour le Culte divin. Mais il faut bien comprendre que, si elle est officielle pour l'usage liturgique, elle n'est pas normative sur la manière de comprendre le texte biblique et ne prétend pas clore les débats entre exégètes. Par exemple, la parole de Jésus en Lc 17,10 peut être comprise de deux manières différentes : « Le royaume de Dieu est au milieu de vous » ou « au dedans de vous, à l'intérieur de vous », la préposition grecque ἐντός ayant les deux sens. Il a bien fallu choisir. On a opté, avec la majorité des exégètes actuels, pour « le règne de Dieu est au milieu de vous ». Mais on n'est pas hérétique si on pense que l'autre option de traduction est préférable (du reste elle est mentionnée en note).

Si cette traduction ne s'impose que pour la liturgie catholique romaine, elle est recommandée aussi pour la catéchèse (par souci de cohérence et pour que le texte biblique se fixe dans la mémoire des croyants) et sera sans doute utilisée dans les documents du magistère.

⁸ H. Delhougne, « La nouvelle Traduction liturgique de la Bible », La Lettre de Ligugé, n° 348, avril 2014, p. 5-20 (p. 13).

On espère qu'ainsi la nouvelle traduction liturgique s'inscrira petit à petit dans la mémoire des fidèles et, peut-être, qu'elle fera l'objet de commentaires scientifiques et pastoraux.